

Sika® TermiGrid

Barrière Physique anti termites

Présentation

Sika® TermiGrid est un système de protection anti termites des bâtiments, mis en œuvre durant la construction. Le procédé TERMIGRID, consiste en la mise en place d'un maillage textile enduit d'une poudre abrasive fermement fixée par une résine. Il fait l'objet d'un brevet exclusif.

Cette poudre abrasive, constituée d'oxyde d'aluminium, rend le matériau infranchissable par les termites.

Cette barrière physique est conforme au 2^{ème} décret termite et aux dispositions de l'Arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R-112-2 à R112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette barrière est certifiée CTBP+ par le FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement) sous le N° 61-4180-61 dans le cadre des traitements préventifs contre les termites avant construction.

Sika® TermiGrid bénéficie de l'Avis Technique du CSTB N°16/19-776_V1 du 17 décembre 2019.

Domaines d'application

Le domaine d'emploi visé couvre l'ensemble des constructions courantes telles que les maisons individuelles, bâtiments de logements collectifs, bâtiments pour bureaux, pour constructions scolaires et bâtiments à usage commercial, industriel, ou agricole, y compris en zone sismique.

Caractéristiques

Aspect / Nature chimique

Sika® TermiGrid est constitué d'une trame constituée de fils textiles polyamides connus pour leur ténacité. Les mailles tissées sont stabilisées dimensionnellement par croisement et double enduction de résine phénolique. Les fils constituant le maillage sont enduits d'une poudre abrasive fermement fixée. Les particules abrasives sont constituées d'oxyde d'aluminium présentant des arrêtes vives et d'une granulométrie de 120µm. Aucune matière active avec biocide n'est utilisée.

Efficacité

Sika® TermiGrid satisfait aux essais prescrits par la certification CTB P+ garantissant son efficacité contre les termites : certificat CTB P+ N° 502-18-2171

Sika® TermiGrid fait également l'objet d'un Avis Technique délivré par le CSTB sous le N° N°16/19-776_V1 du 17 décembre 2019.

Conditionnement

Rouleaux de 50 mètres
Largeurs disponibles : 100 mm / 150 mm / 300 mm

Stockage

Pas de recommandation particulière.

Conservation

5 ans dans son emballage d'origine intact et non ouvert.

Mise en œuvre

Pose de la barrière

Les principales techniques de constructions sont représentées dans les systèmes suivants :

Construction sur dallage / Construction sur dallage désolidarisé / Construction sur Vide sanitaire visitable et non visitable / Construction sur sous sol / Construction avec isolation extérieur.

L'ensemble des prescriptions de mise en œuvre sont détaillées dans le dossier technique.

La face abrasive du Sika® TermiGrid sera systématiquement posée coté maçonnerie.

A noter :

Certains rouleaux peuvent contenir un raccord. Dans ce cas, couper et éliminer ce raccord, puis poursuivre la pose en chevauchant Sika® TermiGrid sur 10 cm (les rouleaux concernés ne peuvent avoir qu'un seul raccord au maximum et ils contiennent alors environ 2 m supplémentaires de produit).

Traitement des points singuliers

L'ensemble des canalisations, gaines souples (EDF, PTT, chauffage), des tuyaux d'alimentation (eau, gaz) doivent être protégés, car peuvent créer des passages pour les termites.

Sika® TermiGrid est un dispositif anti termites destiné à empêcher toute intrusion dans le bâti au niveau de ces passages.

Sika® TermiGrid est également utilisé pour le traitement des points singuliers : une chute de Sika® TermiGrid sera enroulée autour de la canalisation. L'ensemble sera fixé par un collier de serrage sur la canalisation.

L'ensemble des détails de traitements des points singuliers est repris dans le dossier technique.

Zones à traiter / Schémas de mise en oeuvre

Les zones à traiter et l'ensemble des schémas de pose sont détaillés dans l'Avis Technique.

Outils de pose

- La découpe du Sika® TermiGrid s'effectue à l'aide de ciseaux et cutter.
- La fixation est réalisée par spittage.

Remarques

- Toutes les informations techniques mentionnées dans la présente notice sont basées sur nos essais.
- Les valeurs indiquées peuvent être sujettes à des variations en fonction des conditions d'application sur chantier.
- Respecter la réglementation en vigueur.
- Suivre les recommandations des différents fournisseurs des matériaux employés.

Précautions d'emploi

- Porter un vêtement de protection approprié et des gants.
- Selon l'article 31 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH), une Fiche de Données de Sécurité n'est pas obligatoire. Basé sur nos connaissances actuelles, ce produit n'est pas classé dangereux, il ne contient pas de substances dangereuses, PBT (Persistant, Bio cumulable et Toxique), vPvB (très persistant et très bio accumulable) et de substances extrêmement préoccupantes de la liste candidate publiée par l'Agence de Produits Chimiques Européenne dans des concentrations supérieures à 0.1 % (p/p).

Mentions légales

Produit réservé à un usage strictement professionnel

Nos produits bénéficient d'une assurance de responsabilité civile.

« Les informations sur la présente notice, et en particulier les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation finale des produits Sika sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la société Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos agences sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la notice correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande. »

